

ABONNEMENTS.

Un mois . . . . . 4 fr.  
Trois mois . . . . . 11 »  
Par la poste . . . . . 15 »  
Un N<sup>o</sup> . . . . . 20  
Les abonnements commencent à toutes les époques.

# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES,

27 centimes par ligne

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N<sup>o</sup> 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ALLEMAGNE. — Francfort, 25 juin.

On écrit de Hanovre, le 16 juin : C'est par erreur qu'il a été annoncé que la seconde chambre avait déjà accepté le dernier chapitre de la constitution ; voici le résumé des discussions qui ont eu lieu dans la séance du 14, du 15 et du 16.

Dans la discussion du deuxième chapitre, plusieurs députés s'étant fortement exprimés en faveur de la liberté de la presse, accordée aux Anglais et aux Français, et qui a plus forte raison devrait l'être aux Allemands et principalement aux Hanovriens, tout le chapitre a été rejeté à la majorité de 28 voix contre 24 ; le troisième chapitre, au contraire, a été adopté, avec les modifications proposées par la commission, à la même majorité de 28 voix contre 24, et enfin, aujourd'hui, après quelques légers débats sur l'église catholique, dont il était question dans le quatrième chapitre, celui-ci a été rejeté, ainsi que les propositions de la commission, à une forte majorité.

Le docteur Siemens, député constitutionnel, élu par la ville de Leer, a pris place aujourd'hui dans la seconde chambre, où il vient grossir ainsi l'opposition en faveur de la constitution.

Aussitôt que l'on a su dans le public que la conduite indépendante de M. Ruman, directeur de la commune (bourgmestre), avait été la cause du refus fait par le roi de recevoir la députation de la municipalité, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, la bourgeoisie, composée de tous les notables, s'est assemblée et a résolu de donner une sérénade aux flambeaux à M. le bourgmestre ; mais celui-ci en ayant eu connaissance et s'étant fortement opposé, la bourgeoisie s'est assemblée de nouveau le 14, et a décidé que l'exécution de la résolution précédente serait ajournée momentanément, et que, si plus tard on jugeait utile de l'abandonner entièrement, un vase d'honneur serait présenté, comme marque de reconnaissance de la bourgeoisie, à ce digne magistrat.

ANGLETERRE. — Londres, le 25 juin.

S. M. donnera à dîner au duc de Nemours, vendredi prochain, au nouveau palais.

S. A. R. le duc de Nemours a tenu un lever samedi soir à l'hôtel Grillon, auquel ont assisté plus de 250 personnes de distinction. On y a remarqué le duc de Sussex, le duc de Cambridge, le prince Christian de Holstein, le duc de Palmella, le marquis de Brignole, le baron Van der Capellen, le prince Esterhazy, etc.

Le maréchal duc de Dalmatie a été reçu en audience particulière par la reine pour lui présenter ses lettres de créance.

Samedi dernier, 150 personnes de l'élite de la noblesse ont été rendre visite au maréchal Soult.

Le prince de Ligne a reçu vendredi et samedi les visites du duc de Cambridge, du duc de Sussex, du capitaine Curzon, du duc d'Argyll, du comte d'Albemarle, du comte de Wemyss, de lady Charlotte Fletcher, de sir Alexandre Duff Gordon, du comte de Rosebery, du vicomte Falkland, de lord et lady de Saumarez, de M. et M<sup>me</sup> Weymouth, de M. Planta, du comte Hector de Bearn, du comte de Munster, de lord Georges Seymour et du vicomte Melbourne.

FEUILLETON.

L'ALGERIEN AUX INVALIDES.

De toutes les grandes et sérieuses choses que Louis XIV a conçues, la plus grande est le château des Invalides, parce qu'elle est la plus utile, aux yeux de l'humanité. Versailles, Marly, et d'autres demeures royales, sont des inspirations de ruine et de débauche ; les Invalides sont en bonne pensée, un acte de repentir et de miséricorde. Ils s'élèvent du côté opposé au Louvre, comme si le hasard eut voulu mettre face à face la faute et l'expiation.

Napoléon est aux Invalides, mais de marbre, sa lunette de guerre à la main, dominant, du haut d'une galerie, la cour pavée où vont et viennent ses braves, qui ne passent jamais sous la statue sans se redresser sur celle de leur jambe qui leur reste. Le cœur bat souvent et fort dans cette cour.

Dès que l'invalidé est levé, il descend au grand jardin pour visiter le sien, si c'est pendant l'été ou une matinée d'automne. Souvent ils sont deux à cultiver le même jardin : l'invalidé aveugle et l'invalidé manchot. L'aveugle porte l'arrosoir, le manchot le dirige sur les plates-bandes ; et quand les fleurs sont venues, le manchot les cueille avec la main qu'il a encore, et les partage avec l'aveugle qui les sent. Celui-ci dit : « Quel bon parfum ! » celui-là répond : « Quelles belles couleurs ! » Ils se partagent la satisfaction, comme ils ont partagé la peine : tous deux sont contents.

Ainsi, chaque invalidé a son petit jardin ou sa part dans le petit jardin. Ils sont très-petits, en effet : le plus grand n'a pas cinq pas de long, sur quatre de large. Pourtant tous sont dessinés avec la fini et la prétention du jardin des Tuileries : ils ont leur grande allée, leur allée circulaire, leur rond-point de quelques pouces. Au centre de ce rond-point monte un jet-d'eau qui, en retombant, est reçu dans un verre à liqueur, où s'élève un cyprès majestueux comme une asperge. Les quatre côtés du jardin sont entourés par un treillage en bois arrondi en dôme, comme la fameuse treille de Fontainebleau. Ce sont des treilles aussi, produisant, les bonnes années, une assiette d'excellents raisins, que les amis viennent manger, au jour attendu de la maturité. On s'assied sur un banc de quatre pieds de long, et l'on égrappe le beau raisin doré, en fumant, en causant, en filtrant, les condés ou un coude sur la table, un petit vin qui n'est pas trop mauvais. Le luxe se fait jour partout. J'ai vu de ces villas en miniature, ratissées avec une épingle noire, avoir leur forêt, aussi spacieuse qu'un bouquet de violettes, leur rideau de soie au fond du pavillon qui donne sur les fossés. Ce qui n'est pas un luxe, mais une nécessité, tous ces jardins ont une statuette protectrice ; ce n'est ni Flore, ni Pomone ; c'est le grand empereur. Sans lui, point de joie complète. Posé sur un socle de verdure, entouré de petits canons, Na-

— Le comte Pozzo di Borgo a donné samedi un grand dîner ; tous les ambassadeurs extraordinaires étrangers y avaient été invités.

— Les travaux du tunnel se poussent avec vigueur, on approche de l'autre rive ; plusieurs étrangers distingués ont visité ces beaux ouvrages ces jours derniers.

FRANCE. — Paris le 26 JUIN.

On lit dans le JOURNAL DES DÉBATS :

Hier, la chambre des pairs a émis à une immense majorité, un vote de la plus haute et de la plus heureuse influence sur la tranquillité comme sur la prospérité du pays. Le projet de loi pour la conversion des rentes a été repoussé par cent vingt-quatre voix contre trente-quatre.

Nous ferons une remarque contre ce vote. La pensée de la conversion est une pensée essentiellement aristocratique. Ce qui reste d'aristocratie chez nous est représenté par la propriété territoriale. Cette propriété est l'élément stable ; la possession du sol fait seule encore les familles considérables. La fortune mobilière, au contraire, est changeante ; c'est l'élément populaire de la richesse publique. La conversion est une attaque dirigée par le capital foncier contre le capital mobilier ; ce caractère de la mesure a été peu déguisé, surtout en 1824, alors que l'illustre Casimir Périer le signalait énergiquement à la France libérale.

La propriété mobilière, nouvelle chez nous, est encore faible et mal protégée. Nos lois la traitent avec une sorte de dédain, la garantissent imparfaitement et lui refusent presque toujours les droits politiques. Elle est donc sous une menace continuelle d'oppression.

Pour la seconde fois, l'élément essentiel de la richesse mobilière vient d'être préservé par l'assemblée qui possède le plus de biens-fonds.

— On croit savoir que les commissions nommées par la chambre des pairs pour l'examen de divers projets de loi de chemins de fer soumis à cette chambre, se montreront favorables à l'adoption des projets, et une opposition n'est pas à craindre non plus de la part de la chambre elle-même.

Ainsi donc, avant peu de jours, les projets adoptés par la chambre des députés seront devenus des lois, à l'exception toutefois du projet de chemin de fer de Lille à Calais, car le ministère l'a conservé dans ses cartons. On dit que le concessionnaire, M. Cockerill, a refusé d'accepter les conditions ajoutées au projet original par la chambre des députés.

(Commercia.)

— La chambre des pairs, s'il faut en croire des personnes à portée d'être bien informées, voudrait juger le procès Laity avant d'atteindre le terme de sa session, et l'instruction dans ce but serait dirigée avec assez de promptitude pour que le débat pût s'engager dans les quinze premiers jours du mois prochain.

— C'est, dit-on, M. Laplagne-Barris, qui remplira l'office de rapporteur de la commission chargée d'instruire le procès, afin que la chambre des pairs puisse déclarer si elle se croit compétente ou non pour le juger.

— On écrit de la Pointe-à-Pitre, 19 mai :

Le 17, à 8 heures du soir, le feu aurait pris chez M. Murville, cabaretier, demeurant dans la rue qui conduit à la caserne ; il se serait ensuite communiqué de droite et de gau-

che, poussé par un vent de la partie du sud, et aurait dévoré toutes les maisons et les magasins tant de la place Allée que de la place d'Armes, l'Hôpital, maisons la Loge, Girraud, Briel, Jaume, etc., etc., ainsi que la caserne et les maisons du centre de la ville, jusque chez M<sup>me</sup> Castellan où il se serait arrêté. L'église, la géole et une vingtaine de petites maisons environnantes, ont seuls échappé à ce terrible fléau.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Il résulte de lettres de Valcarlos du 21, arrivées avant-hier soir à Bayonne, qu'une affaire sérieuse aurait eu lieu le 18 à Monréal, petite ville située sur le chemin de Sanguesa à Pampelune, entre une colonne appartenant probablement à la division du général Léon, qui s'y trouvait cantonnée, et trois bataillons carlistes sous les ordres du brigadier Ripalda, d'autres disent Carmona.

Les carlistes qui voulaient surprendre les troupes de la reine, auraient essayé un échec très-grave et été entièrement détruits. Leur perte s'élèverait à 1000 hommes mis hors de combat, dont 600 blessés conduits à Aioz et dans la vallée d'Urrez.

— La QUOTIDIENNE publie une lettre écrite de Saint-Jean-Pied-de-Port, le 22, qui confirme la nouvelle donnée par le Phare, et qui fait monter la perte des carlistes à 700 hommes, dont 450 sont entrés blessés à Aioz.

— Les lettres de Madrid du 18 disent que l'autorité était inquiète de certaines démonstrations que le parti exalté de la capitale annonçait pour la nuit suivante. Il s'agissait de célébrer l'anniversaire de la promulgation de la constitution de 1836. Des mesures avaient été prises pour le maintien de l'ordre.

Nous avons des lettres de Saragosse annonçant qu'une des divisions de Cabrera a battu complètement à Yesa (Bas-Aragon), le chef de partisans Troqueto. Les chrétiens ont laissé soixante morts sur le champ de bataille, et on leur a fait cent cinquante prisonniers. Ils ont perdu en outre beaucoup de fusils et presque toutes leurs munitions.

(GAZETTE.)

PORTUGAL. — LISBONNE, LE 18 JUIN.

Le bateau à vapeur le *Royal Tar* est arrivé à Falmonth avec les nouvelles suivantes :

Nous avons manqué avoir une autre révolution, et il n'est pas encore bien certain que le danger soit complètement passé.

Jeudi dernier a eu lieu la procession de la fête Dieu ; cette cérémonie est ordinairement suivie par tout le clergé, les chevaliers des différents ordres, les grands dignitaires et le roi lui-même ; elle attire toujours une foule considérable, et c'est peut-être pour cette raison que le jour où elle a lieu est toujours attendu comme devant voir exécuter les complots qui pourraient couvrir.

Le gouvernement avait fait choix de six bataillons de la garde nationale sur la fidélité desquels il croyait pouvoir compter, et le chef de la police, Costar Cabral, leur avait envoyé une circulaire pour les engager à suivre la procession ; la raison qu'il donnait de la préférence qu'il leur avait accordée, était qu'ils étaient plus près de la cathédrale

que depuis trente ans il en est qui sont nourris, logés, habillés, pour avoir eu un doigt emporté par le canon à quelque bataille de la république ou du consulat. Entrés jeunes, ils ont passé leur jeunesse et leur maturité dans ce palais, où rien ne leur a manqué, grâce au dévouement du pays. A l'ombre de frais jardins, derrière des murs tranquilles, dans une espèce d'élysée où ils ont la paix de la mort et les joies de la vie, ils ont entendu tonner pendant quinze ou dix-huit ans le canon qu'ils avaient allumé ; et pendant quinze autres années, ils ont prêté l'oreille pour voir si le bruit ne recommencerait pas. Mais la restauration fut un long silence. La guerre était enclouée, et elle envoya peu d'hommes nouveaux aux Invalides, et surtout peu de drapeaux étrangers pour remplacer ceux que la restauration avait forcés de brûler.

La conquête d'Alger rompit ce silence ; et bientôt quelques queues de paucha apparurent au-dessus de la nef des Invalides. Avec ces débris vinrent quelques blessés : l'un ne va pas sans l'autre. Les invalides se réjouissent dans leur étonnement, car ils croyaient que depuis eux on ne pouvait plus être blessé. D'autres hôtes suivirent. Enfin, les invalides durent compter sur l'Orient pour avoir des héritiers. Le jour où on leur annonça qu'un général en chef avait été tué sur une pièce de canon, en face d'une ville assiégée, ils se sentirent tous rajeunis par cette glorieuse douleur ; le dôme secoua son panache. Ils ne croyaient pas à cette sinistre joie. Il y a encore en France des généraux en chef qui se font tuer en prenant des villes ! L'étonnement se répandit de corridor en corridor, du réfectoire au dortoir. — Puisque vous en doutez, leur dit-on, vous aurez le corps du général en chef. — Nous voulons aussi le canon qui l'a tué, répondirent-ils. — Vous aurez l'un et l'autre. Le corps est venu ; le canon viendra ; il est attendu, sa place est faite. On le forcera à tonner en français pour les fêtes de la patrie.

Dans les dernières luttes de l'armée française avec les troupes d'Abdel-Kader, un des soldats algériens enrôlés sous nos drapeaux, fut assez grièvement blessé pour être mis hors d'état de jamais servir. Le malheureux vit sa carrière perdue ; sans avoir revê les épaulettes de Joussoubey, il espérait ne pas être obligé, à la fin de ses jours, de mendier à la porte de ses compatriotes, sort réservé, sous le drapeau d'Alger, aux soldats de la régence quand ils vieillissaient sans être parvenus à un grade supérieur. C'était un brave soldat. Après sa convalescence, le capitaine lui dit : « On va vous mener en France, où vous ne serez pas trop mal dans la maison qui vous attend. » L'Algérien frémit jusqu'aux dents : « En France, murmura-t-il, pour vendre des dattes et des pastilles sur le boulevard ! moi qui avais un cheval fougueux, la grande plaine d'aloës pour le combat, le sabre, et la nuit, Aldeboran, la belle étoile, sur ma tente ! » Le mahométan se tut, mais son projet fut arrêté : il se jeterait dans la Méditerranée pendant la traversée d'Alger en France.

Quand il fut complètement guéri, on l'embarqua, en le recomman-



que les autres corps qui étaient casernés à une grande distance.

Les bataillons exclus envoyèrent des émissaires à ceux qui avaient été choisis pour faire un appel à leur esprit de corps, et pour les engager à désobéir aux ordres qu'ils avaient reçus, à moins que les vingt bataillons ne fussent appelés à la cérémonie. Il en résulta qu'un tiers à peine des six bataillons se rendit à la cérémonie. La veille au soir du jour de la Fête Dieu une démonstration qui eut lieu aurait dû servir d'avertissement au gouvernement. Une procession était sortie; la musique avait entonné l'hymne nouvelle, lorsque la population réclama à grands cris l'hymne de 1820. La musique obéit immédiatement, car une large pierre lancée parmi les exécutants, leur donna une idée de ce qui arriverait s'ils résistaient, et la populace salua cette hymne des cris répétés de: « Vive la Constitution de 1820 pure et sans modification. »

Le jour suivant à midi la grande procession commença à sortir de la cathédrale: Bientôt les canons des forts et des vaisseaux de guerre annoncèrent que l'hostie consacrée sortait du portail. Le dais de soie et d'or sous lequel marchait le grand dignitaire ecclésiastique qui porte le saint-ciboire est soutenu par huit bâtons, dont le premier de droite est toujours porté par le roi, la tête découverte; les autres sont tenus par les personnages que le roi nomme à cet effet. Lorsque l'on vit que Sylva Carvalho était de ce nombre, un murmure de surprise et d'indignation s'éleva dans la foule. Cependant la procession ne fut pas troublée; ce n'est qu'après la rentrée dans la cathédrale que le tumulte commença; quand le roi remonta en voiture pour retourner au palais, la foule demanda l'hymne de 1820, et proféra des cris séditieux dans des termes insultants pour S. M. La voiture du comte de Bonfin fut saluée de la même manière; mais quand Sylva Carvalho parut à la porte, les clameurs devinrent furieuses, et il fut obligé de rentrer dans l'église. Le chef de la police le fit sortir dans sa voiture par une autre porte. Aussitôt qu'on s'en aperçut, la foule se précipita à sa poursuite. Un individu l'atteignit, ouvrit la portière, et allait s'élaner dans la voiture un couteau à la main, lorsqu'un coup de pistolet, tiré par Corta-Cabral, le fit reculer, quoiqu'il n'ait pas été atteint, car la balle alla blesser une pauvre femme qui était à la porte d'une boutique. Le cocher fouetta les chevaux et la voiture arriva au poste de la garde municipale, qui protège sa retraite. Corta-Cabral et Sylva Carvalho parvinrent à se réfugier dans une maison, ils y furent suivis par le peuple, qui menaçait de briser la maison si on ne lui livrait ses victimes. Sur ces entrefaites arriva le vicomte Sa da Bandeira; il cherchait à haranguer la foule, quand un misérable lui donna un coup de bayonnette. Fort heureusement, l'étoile d'argent qu'il porte sur la poitrine l'a sauvé; mais le coup était si fort que l'étoile fut traversée, et que le vicomte a été blessé. Enfin un bataillon d'infanterie parvint à dissiper la foule et à conduire Cabral et Carvalho au château de St.-Georges, où ils sont restés jusqu'à une heure fort avancée de la nuit. De nombreuses arrestations ont eu lieu. Deux décrets, ont été portés, le premier dissout six bataillons de la garde nationale, le second ordonne au chef de la police de rechercher les meneurs et de les mettre en jugement.

BELGIQUE — Bruxelles, le 27 juin.

Avant-hier, le roi a reçu le général Hurel, chef de l'état-major-général.

Hier, S. M. a donné audience à un grand nombre de personnes.

S. M. a travaillé avec le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, et a reçu le général Evain.

La femme Pelerin, qui a failli être assassinée par son mari dans son domicile, rue de Schaerbeck, est sortie hier de l'hôpital St.-Jean; mais le mari y restera encore quelque temps avant d'être hors de danger. On espère cependant le sauver.

Par arrêté royal du 20 juin:

La formation de la société anonyme dite Banque de l'Industrie est autorisée, et ses statuts, tels qu'ils résultent de l'acte prémentionné du 15 juin courant, sont approu-

vant particulièrement au capitaine du vaisseau. C'était pendant l'automne dernier; on eût dit que le ciel nacré d'Alger et d'Oran escortait le pauvre Oriental, afin qu'il ne mourût pas d'ennui et qu'il ne s'abandonnât pas au désespoir. Aussi, les jambes croisées, à la poupe de vaisseau, il fumait, en regardant courir dans un horizon embaumé, Mayorque, cette orange qui flotte sur l'eau. Minorque, ce citron dont le parfum se répand jusqu'à Hières, où il y a des palmiers; il se résigna. « Je me tuerai plus tard, » pensa-t-il. Arrivé à Marseille, on le mit dans la diligence pour Paris, et il eut le coupé à lui seul pour qu'il pût fumer à l'aise. Enfin, il entra dans la capitale, ne sachant trop ce qu'on lui réservait à ce dernier terme de son voyage. Au ministère de la guerre, on lui alla d'abord, on lui délivra une carte d'admission pour les invalides, et on le confia à un invalide qui le conduisit à sa destination. Il était horriblement soucieux à ce trajet. Que de longues rues tristes! que de bruit! quel ciel sombre! quelle était la prison où il allait être enfermé? Il murmurait: « Dieu est grand! mais Paris est un affreux séjour! »

Enfin il arriva à l'esplanade des Invalides devant un magnifique palais. Il trembla d'admiration. La Causaba était un chemin en comparaison. Ses genoux fléchirent sous lui. A qui est ce palais? demanda-t-il, sans doute au sultan de France.

— Il est à vous, lui fut-il répondu. Entrez. L'Algérien pensa, dans sa hâte, qu'on se moquait de lui. Il entra cependant.

Introduit dans une grande salle, on lui dit: — Que voulez-vous prendre? camarade.

- Il balbutia: — Des œufs et du café.
On lui apporta du café et des œufs.
— Et maintenant, que désirez-vous?
Fumer et me promener.
— Promenez-vous et fumez.
— Et maintenant, que voulez-vous encore?
Dormir.
— Voilà un bon lit.

Quand il s'éveilla la, on lui demanda s'il avait faim.

Il dit: — Non.

Après dîner, on l'interrogea pour savoir s'il était satisfait.

Sa réponse fut: — Je veux prier Dieu, auteur de toutes choses. De quel côté se couche le soleil?

— Voilà l'Occident; priez tout à votre aise. Dame! nous n'avons pas beaucoup de soleil ici; mais disposez du peu que nous avons.

Les invalides s'éloignèrent dans la salle et pria; quand il se releva, il demanda avec anxiété ce qu'on ferait de lui le lendemain, après avoir été si bien traité.

La société ne pourra émettre des banknotes, billets de caisse ou toutes autres valeurs en papier de la même nature.

Le fonds social est de dix millions de francs, représenté par dix mille actions de mille francs chacune. Néanmoins il ne sera émis actuellement que cinq mille francs. Les actions sont nominatives ou au porteur.

La banque se charge d'expédier pour compte de tiers, aux colonies et à l'étranger, toutes marchandises fabriquées et autres, moyennant commission; de faire des avances immédiates sur la valeur proportionnelle de ces envois, d'opérer les retours de la vente des produits confiés à sa gestion, soit en lettre de change, soit en marchandises, d'après les indications du commettant. Et subsidiairement, dans le but de favoriser le commerce en général, la banque fera aussi sur place des avances sur des marchandises sous voile et régulièrement consignées, ou sur d'autres valeurs qui seraient déposées en gage.

Sont nommés directeur: M. Adrien Saportas. Administrateurs: MM. Guillaume Verhust, Paul Donnet, Pierre-Joseph-Charles Van Gend, Jules Lejeune.

Commissaires: MM. John Cockerill, à Liège; Pierre David, à Stavelot; Hennekinne-Briard, à Mons; Edouard Neyt, à Gand; François Van der Elst, à Bruxelles, membre consultant, Xavier-Antoine Gheysens, notaire, à Anvers.

— On écrit d'Anvers, 28 juin: « A dater d'aujourd'hui, un service régulier de bateaux à vapeur entre Anvers et Londres est organisé; tous les jours il y aura un départ pour l'Angleterre. »

Bruxelles, le 27 juin. — (5 heures). Les transactions étaient très-calmes; il n'y a cependant pas eu de baisse marquée; plusieurs valeurs étaient seules en faveur et demandées; les autres tenaient leurs cours. Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 55 A., 5 p. c. 102.4 p. c. 95 1/2. Le 3 p. c. était demandé à 74 1/2, mais il n'y avait point de vendeurs, par les causes que nous avons indiquées.

Société Générale titres en nom fl. 840 A. cotés, mais pendant et après la cote il y avait preneurs à des prix beaucoup plus élevés certificats au porteur émission de Paris 1780 A.; Société de Mutualité 102 50 1191 25 (119 1/4 1/8) P.; Banque de Belgique 1450 (145) P.; Canal de la Sambre à l'Oise, 1145 (114 1/2); Sarslongchamps nouvelle hausse 1770 (177) A.; Société Nationale 1505 (150 1/2); Manufacture des Glaces 1230 (123) A.; Raffinerie Nationale 1250 (125) A.; Hauts Fourneaux du Luxembourg 1115 (111 1/2) A.; Société Linrière de Gand 1020 (102) A.; Chemin de fer Sambre et Meuse 95 (47 1/2) A.; Colonne 1005 A.; Banque Foncière 1050 (105) A. L'actif espagnol n'a pas donné lieu à beaucoup d'opérations, il y avait preneurs à 21 1/4 et point de vendeurs au-dessous de 21 5/16.

De tout temps la corporation des Agents de Change a montré le plus empressement à venir au secours des malheureux. L'événement de la houillère l'Espérance, ne pouvait que la rencontrer dans des bienveillantes dispositions, puisqu'il atteint la classe ouvrière et l'industrie. Aussi ces MM. sur la proposition de leur honorable syndicat, ont-ils voté aujourd'hui, à l'unanimité et par acclamation qu'il serait souscrit pour une somme de Trois cents francs au nom de la Chambre Syndicale. Cette décision philanthropique entraîne nécessairement l'ouverture d'une liste de souscription à la Bourse où la charité trouve de fervents apôtres dans toutes les circonstances.

LIÈGE, LE 28 JUIN.

Le Conseil académique de notre université a décidé hier que le costume de cérémonie serait porté par MM. les professeurs au Te Deum du 21 juillet prochain.

Des désordres très-graves ont encore eu lieu dans la capitale du Portugal. Des lettres de Lisbonne en date du 19 juin, contiennent des détails à ce sujet, que nous reproduisons sous la rubrique Portugal. Deux ministres, Silva Carvalho et Sa da Bandeira, ont failli être assassinés. Le roi Ferdinand lui-même a été injurié par la foule et par quelques gardes nationaux. Ces nouvelles ont occasionné une baisse assez forte dans les fonds portugais à la bourse de Londres.

Le 26 juin, le roi a reçu en audience particulière M. de Ville-Thiry, professeur de l'école industrielle de Liège, qui a eu l'honneur de lui présenter le premier exemplaire du bel ouvrage qu'il vient de publier sur les éléments du Dessin géométrique appliqué aux arts, dont S. M. s'est empressée d'accepter la dédicace.

Demain vous recommencerez, et ainsi toute votre vie, durât-elle cent ans. La maison vous convient-elle, ami?

— Emu, l'Algérien demanda au milieu de quelles gens il était.

— Au milieu de soldats comme vous. Moi, je fus le compagnon d'armes de Napoléon, blessé à Marengo; moi, à Moscou, moi à Smolensk; moi, à Damiette; moi, à Saint-Jean-d'Acre.

— Moi, à la Macta! pour la France!

— Tu es Français. Tuer! à ta santé! tu es des nôtres, tu vivras avec nous, tu vieilleras avec nous, qui sommes déjà vieux, tu mourras avec nous.

Et il fut conté de longues histoires. Chacun dit la sienne l'Algérien peignit à l'aide de gestes expressifs et du peu de français qu'il savait, la manière de combattre chez les Bédouins. Il dit leur attitude calme à cheval, le vaste hounours blafard qui les enveloppe et en fait autant de fantômes sortis de la poussière du désert; leur sobriété; une poignée de dattes suffit à leur nourriture de la journée; leurs rafraichissements, un peu d'eau saumâtre; leurs distractions, un quart d'heure pour prier; leur lit, le sable, leur espoir, le ciel.

Le Turc fut ensuite embrassé et fêté pour sa bienvenue. Il était ivre de joie; il le fut peut-être un peu d'autre chose à la fin de la soirée, malgré Mahomet. On le porta dans son lit: quels beaux rêves il eût!

Au bout de quelques jours, il demanda si c'était un saint qui avait fait bâtir ce palais hospitalier, et si c'était la générosité des gens pieux qui suffisait à son entretien.

On lui fit comprendre, non sans quelque difficulté, qu'en France les gens pieux n'étaient pas en assez grand nombre pour fonder des asiles d'humanité dans la proportion de l'Hôtel des Invalides.

— C'est donc le roi? reprit-il.

— Aucun roi ne voudrait se charger d'un tel entretien, lui répondit-on.

— Mais alors, comment existe l'hôtel?

— Ce sont les soldats eux-mêmes qui paient la dépense qui se fait ici, lui apprit-on. On leur retient un peu sur le peu de leur paie, et ce peu suffit pour donner des habits, des jardins, des poules, du vin de Bordeaux à tous les invalides. Le sou que chacun verse, lui fut-il expliqué, est autrement puissant pour fonder et pour maintenir, que l'aumône d'un roi, fut-elle d'un million.

Les Orientaux sont graves. La pensée de l'Algérien s'agrandit, en apprenant les moyens que se crée la civilisation pour faire le bien; et comment l'esprit de corps s'élève à la hauteur du dévouement personnel, quand les temps des sacrifices à l'amitié, au devoir, à la patrie, ont cessé d'exister. Il eut un exemple de cette vérité, un jour qu'un de ses camarades, atteint d'une douleur rhumatismale, fut porté à l'infirmerie de la maison. En se rendant auprès de lui, il le plaignait dans son âme de ce qu'il n'avait peut-être autour de son lit ni femme ni enfants pour

Un malheur vient d'arriver à la houillère du Sart-d'Avette aux Awirs: quatre ouvriers mineurs, occupés à clouer des planches aux faces de la bure d'air, à une hauteur d'environ quinze mètres, sont tombés dans la bure. Trois d'entr'eux sont gravement blessés, mais ne présentent aucun danger, suivant l'avis du médecin et chirurgien traitant; le quatrième est dans un tel état qu'on espère peu de ses jours.

Le conseil communal tiendra séance vendredi prochain 29 juin. Les affaires sur lesquelles il aura à délibérer ont trait la plupart à des intérêts privés. Il s'occupera entr'autres du vote définitif du budget des hospices pour l'année 1858; du compte du bureau de bienfaisance pour 1856 et du budget du même établissement pour 1858. Il examinera aussi une proposition de M. Begasse et comp., pour porter à 12 mètres la largeur de la rue des Augustins, quai d'Avroy, qui ne devait en avoir que 10.

— On dit que les artistes du Théâtre qui se trouvent en ce moment à Liège, et les musiciens attachés à l'Orchestre, se proposent de donner un concert au bénéfice des familles laissées dans la douleur et la misère par suite de l'explosion qui a eu lieu à la houillère de l'Espérance.

— MM. les professeurs du collège de Liège se sont rendus avant-hier en corps chez M. Jamme pour lui témoigner leurs regrets de le voir quitter une administration dans laquelle il a rendu tant de services à l'instruction publique en général et au collège de Liège en particulier.

On lit dans un journal de cette ville:

Il paraît que l'on commence à s'apercevoir des immenses difficultés qui se rencontrent d'Ans à la Meuse pour la continuation du chemin de fer. Les plans inclinés sont à eux seuls une difficulté très grande, non seulement pour leur exécution, qui est longue et coûteuse, mais par leur usage, et nous venons de voir M. Vifquain, inspecteur des ponts et chaussées, proposer un changement de direction pour le chemin de fer de Namur, en s'appuyant surtout de cette considération que, de Namur à Tubise, on évitera les plans inclinés, tandis que par Tirlemont ils sont inévitables. Cependant la station d'Ans n'est pas à Liège, il s'en faut. Pour profiter du départ de 6 heures 1/2, les voyageurs doivent se lever à 4 heures du matin, ce qui est en hiver très pénible pour les uns, impossible pour les autres, et les frais de l'omnibus s'ajoutant aux prix des wagons, il en résulte que le trajet de Liège à Bruxelles est de près de sept heures, au lieu de 3 1/2 ou 4 heures au plus qu'il devrait être, qu'il coûte, en wagons découvert fr. 5-80 au lieu de fr. 2-80 qu'il devrait coûter, et qu'en conséquence le nombre des voyageurs n'est pas la moitié de ce qu'il serait dans de meilleures conditions.

Si nous sommes bien informés, il est grandement question en ce moment d'étudier une nouvelle direction pour faire aboutir le railway à la Meuse sans plans inclinés, en plaçant, comme la régence l'avait demandé, la station à la Boverie, près du nouveau pont sur l'Ourthe. Ces nouvelles études, si elles sont faites, nous donneraient au moins l'espoir de posséder une station à Liège même d'ici à deux ans; si elles ne le sont pas, l'époque à laquelle nous cesserons d'être obligés d'aller jusqu'à Ans en omnibus ou à pied pour prendre le chemin de fer est encore bien incertaine et bien éloignée.

On écrit de Louvain, 26 juin:

« D'après ce qui se passe aux diverses stations du chemin de fer, il paraît que les chefs doivent avoir reçu l'ordre de refuser aux voyageurs, autant que possible des places de wagons, pour les forcer à prendre des chars-à-bancs malgré eux. Longtemps avant le départ de dimanche soir, on en refusait à Louvain. Un murmure désapprobateur se manifestait aux abords des bureaux parmi les groupes qui se voyaient obligés de prendre des places supérieures à leurs bourses ou à leurs intentions; tandis qu'au départ du convoi, à leur grand étonnement, il se trouvait au moins trois wagons entièrement vides. Vendredi, au départ de Bruxelles (7 heures 25 minutes du soir), même inconven-

le soigner. Quel fut son étonnement, en voyant son ami gardé par trois femmes, toutes trois occupées à calmer les douleurs du malade, par des soins différents et inspirés par une douce pitié! Il demanda à l'une d'elles si elle était la mère de son ami l'invalides; à la seconde, si elle était sa femme; et à la troisième, à la plus jeune, si elle était sa fille.

Aucune des trois femmes n'avait jamais vu le malade.

— Pourquoi le soignez-vous, alors? s'informa l'Algérien.

— Parce que Dieu l'ordonne, répondirent-elles avec modestie.

— Oui, Dieu est grand! dit l'Algérien confondu d'admiration.

— La seule récompense à laquelle nous aspirions est celle de louer le Seigneur dans le ciel et d'être réjouies de sa présence.

— Etes-vous mieux? demanda la plus jeune des religieuses à l'invalides paralitique, désirez-vous boire?

— Je n'ai pas soif, mais si j'osais, je vous demanderais de m'accorder une grâce, ma sœur.

— Parlez! dirent-elles toutes les trois avec empressement.

— Voilà dix jours que je n'ai fumé, car je ne puis remuer ni le corps, ni les bras, ni la tête; et j'ai une envie excessive de sentir l'odeur du tabac. Permettez à mon camarade de fumer auprès de mon lit: l'odeur de la fumée me ranimera.

Une d'elles courut chercher une pipe, du tabac et du feu, et pria l'Algérien de fumer. Celui-ci accompli avec ferveur l'acte d'amitié que son camarade désirait de lui; et ce fut touchant de voir les religieuses sourire à la pose de l'Algérien, qui, les jambes croisées sur le tapis, envoyait solennellement de la fumée dans l'appartement. L'invalides se dilatait en respirant cette vapeur; son vieux visage s'épanouissait derrière la fumée.

Le Turc était grave; il n'eût pas été plus dévoué, lui eût-on demandé de se jeter dans l'eau pour sauver la vie de son meilleur ami. C'était un tableau étrange, inexplicable et pieux, cette pièce enfumée, à travers le brouillard de laquelle on distinguait à peine, posé sur le dos d'une chaise, un vieil habit d'invalides; à un clou, un sabre et un chapeau; dans le fond, trois religieuses penchées sur un lit; dans ce lit un vieillard, dont la couverture ne laissait voir que le haut du visage; et, dans un coin, un Turc qui fumait le mieux qu'il pouvait.

Voilà trois mois bientôt que l'Algérien habite l'Hôtel des Invalides, où il se trouve le plus heureux homme de l'Orient et de l'Occident, tous les sultans et les émirs compris. Il fume ses douze pipes par jour, prend son café sous la tonnelle; quand le soleil le permet; il sort quand il lui plaît; il rentre pour dîner; il cultive un petit jardin en compagnie d'un camarade qui n'a qu'un bras et une jambe. Quand les femmes et les filles des autres invalides viennent, dans la semaine ou le dimanche, visiter leurs maris et leurs pères, il est rare qu'elles ne demandent pas à voir le Turc et plus rare encore, qu'elles ne lui fassent pas quelque gracieuseté: c'est une fleur qu'on lui donne, ou un rouleau de tabac qu'il est prié de fumer.



plus de waggons à obtenir. Mais là, les employés avaient eu le soin de mieux cacher leur jeu; il n'y avait que deux waggons attachés à ce convoi. D'ailleurs, depuis peu de temps, tous les jours et partout, cela se renouvelle. Si c'est une décision prise, de tels abus ne peuvent continuer au détriment des masses, sans qu'il en résulte des conséquences fâcheuses pour la prospérité du chemin de fer; au lieu de bénéfices que l'on espère retirer d'une combinaison illégale et mesquine, il y aura diminution dans les recettes. Les mêmes plaintes se manifestent de tous côtés, il n'en faudra pas plus, j'espère, pour faire revenir l'administration sur des résolutions vexatoires. Le mot de M. Rogier: tous les belges sont égaux devant les chemins de fer, doit rester une vérité, et ne pas tourner en mensonge de prospectus!

Nous avons rappelé dernièrement que dans les notes annexées aux 24 articles, la Conférence a proclamé que son intention avait été d'assurer la solution IMMEDIATE des questions relatives à la séparation de la Belgique et de la Hollande. Cet avis, à défaut de toute autre preuve, suffirait pour établir que le traité devait être exécuté dans un bref délai. Mais il nous reste à invoquer, à l'appui de notre opinion, un témoignage bien plus décisif, une déclaration bien plus explicite encore.

Dans la note du 11 juin 1852, dont nous avons donné plus haut un extrait, la Conférence parle « des engagements qu'elle a contractés envers la Belgique. » On va voir ce que c'était que ces engagements et à quoi ils obligeaient les grandes puissances.

Le 22 octobre 1852, la France et la Grande-Bretagne conclurent une convention relative à l'exécution des 24 articles. Voici comment lord Palmerston et M. de Talleyrand s'exprimaient dans les considérans placés en tête de cette convention :

« S. M. le roi des Français et S. M. le roi du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, ayant été invités par S. M. le roi des Belges, à faire exécuter les articles du traité relatif aux Pays-Bas, conclu à Londres le 15 novembre 1851, dont l'exécution, aux termes de l'article 25 du dit traité, a été garantie conjointement par LL. dites MM., l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse et l'empereur de Russie.

» Ayant de plus reconnu que tous les efforts faits en commun par les cinq puissances signataires dudit traité pour arriver à son exécution par la voie des négociations, sont demeurés jusqu'ici sans effet; convaincus d'ailleurs que de nouveaux retards dans cette exécution compromettraient sérieusement la paix générale de l'Europe;

» Ont résolu, malgré le regret qu'ils éprouvent de voir que LL. dites MM. l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse et l'empereur de Russie ne sont pas préparés en ce moment à concourir aux mesures actives que réclame l'exécution dudit traité, de remplir à cet égard sans un plus long délai leurs propres engagements.

Voici maintenant la teneur du premier paragraphe de l'article 1<sup>er</sup> de cette convention :

« S. M. le roi des Français et S. M. le roi du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, notifieront à S. M. le roi des Pays-Bas et à S. M. le roi des Belges, respectivement, que leur intention est de procéder IMMEDIATEMENT à l'exécution du traité du 15 novembre, CONFORMEMENT AUX ENGAGEMENTS QU'ILS ONT CONTRACTÉS, et comme un premier pas vers l'accomplissement de ce but, LL. dites MM. requerront S. M. le roi des Pays-Bas de prendre le 2 novembre au plus tard, l'engagement de retirer le 12 dudit mois de novembre toutes troupes du territoire qui, par les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> articles dudit traité, doivent former le royaume de Belgique, dont les parties contractantes à ce traité ont reconnu l'indépendance et la neutralité. » — (Le second paragraphe concerne la sommation à adresser au roi des Belges et les mesures coercitives à prendre en cas de refus de la Hollande ou de la Belgique.)

Ainsi la France et la Grande-Bretagne ont solennellement reconnu qu'en concluant le traité du 15 novembre, elles avaient contracté l'engagement formel de nous en assurer l'exécution IMMEDIATE. L'évacuation des territoires changeant de domination, ne devait être qu'un premier pas vers l'accomplissement de ce but, c'est-à-dire vers l'exécution entière et immédiate des 24 articles.

Ceci est décisif. A moins de prétendre que l'esprit des 24 articles soit mieux connu du *Journal de la Haye*, que des puissances qui ont conclu ce traité; à moins de prétendre que la portée de leurs engagements envers nous, soit mieux appréciée par ce journal que par les diplomates qui les ont contractés, il faut admettre que, dans la pensée de la Conférence, le traité du 15 novembre était destiné à recevoir son exécution dans un bref délai.

Nous signalons à l'attention de nos confrères les pièces officielles sur lesquelles nous avons fondé notre argumentation. Il est utile de donner à ces documents la même publicité qu'au mémoire de M. de Mérode. Le point qu'il s'agit ici d'établir, est de la plus haute importance pour la Belgique. (OBSERVATEUR.)

On lit dans un journal de Paris, le TEMPS; M. Dumortier, membre de la chambre des représentants belges, vient de publier une brochure pleine d'un intérêt actuel, sous ce titre: « La Belgique et les vingt-quatre articles. »

L'auteur s'applique à prouver: 1<sup>o</sup> que le traité de novembre 1851 n'est aujourd'hui nullement exécutoire; 2<sup>o</sup> que d'ailleurs ce traité imposait à la Belgique des conditions injustes et inacceptables.

Nous examinerons ce travail remarquable. Il paraît au reste qu'un changement heureux commence à s'opérer dans la politique du cabinet anglais, qui avait d'abord abandonné complètement la Belgique. Les liens de parenté qui unissent le roi Léopold à la reine Victoria auraient contribué à cette favorable réaction. Le gouvernement anglais se trouverait ainsi rapproché sur cette question du gouvernement français. Il est à souhaiter que l'affaire de Belgique soit ainsi comprise par les gouvernements qui sont surtout appelés à la protéger.

On lit dans un journal anglais :

« Depuis quelques jours les quartiers les plus fréquentés de Londres sont envahis par de nombreuses affiches imprimées sur papiers de diverses couleurs: on indique sur ces affiches les endroits où il sera facile de voir passer le cortège royal. Les prix de location de chaque place varient, par tête d'une guinée (26 fr. 50 c.) à 250 fr. — Une fenêtre pour une famille entière coûtera 10 à 20 guinées (de 250 à 500 fr.) Dans Piccadilly, St-James street et Pall-Mall le prix courant, pour une place, est de 5 liv. st. (125 fr.); pour une fenêtre, de 20 liv. st. (500 fr.) Les prix pour le couronnement de Georges IV, avaient varié de 50 guinées (1,550 fr. environ) à un prix inférieur. Des places sur le passage du cortège ont été louées 5 guinées (125 fr.) avant le jour du couronnement; après la cérémonie le prix avait baissé à 2 sh. 6 den. Lors du couronnement de Guillaume IV, le prix le plus élevé était de 10 guinées (260 fr.) Terme moyen, une à deux guinées. Déjà la foule se presse dans toutes les avenues qui conduisent à l'abbaye de Westminster; 2,000 personnes ont été admises dans l'intérieur de l'abbaye. Toutes les maisons qui s'étendent du coin de King-street à Parliament-street, louent leurs balcons à des prix assez modérés. Des barraques et des gradins sont disposés dans toute la ligne de White-Hall-Chapel. Devant l'ambassade de semblables dispositions ont été prises. Tout annonce que le concours de la population sur la ligne du cortège sera immense.

BULLETIN DES MODES. Paris, 24 juin.

ROBES. Plusieurs volans à une robe de jour sont extrêmement bien. Si la robe est en soie, les volans sont ourlés ou découpés à l'emporte-pièce; si elle est en mousseline, ils sont ourlés ou festonnés. Il y a des robes en gros de Naples garnies de six petits volans, dont les manches, demi-larges, sont surmontées de six petits volans semblables. Cette façon est également fort jolie en mousseline festonnée.

Les corsages demi-montans laissent voir le cou et le haut de la poitrine; une espèce de col ou de colerette les accompagne; un col plat de dentelle en cœur, ou une colerette à bouillon et garniture, suivant le bord du corsage.

Les manches à la jardinière froncées très-bas près de l'épaule, ne sont pas gracieuses, surtout s'il n'y a pas de garnitures. Cinq bouillons doubles conviennent très-bien à une étoffe soutenue; mais pour les jaconas et les mousselines, il n'y a que les garnitures. Il faut maintenant que les manches se rapportent au reste de la robe, plusieurs bouillons conviennent à merveille aux étoffes de soie.

On fait de jolis volans découpés; ils ont beaucoup de légèreté, mais doivent s'alterner promptement sur les bords. C'est surtout dans les manches que cette dentelle délicate est préférable au passepoil, d'un effet toujours disgracieux. Les manches avec trois bouillons et trois garnitures alternées, sont extrêmement élégantes; le bas, à partir du coude, est juste et dégage la portion du bras qui ne doit pas être cachée sous des plis.

Chapeaux. Les capotes de crêpe à coulisses n'ont pas été aussi répandues qu'elles l'eussent été si la saison n'avait pas manqué.

Rien n'est plus léger, plus gracieux, plus doux au visage; les capotes de crêpe avec une ruche sont certainement les plus délicieuses coiffures que l'on puisse porter en demi-toilette de jour. Les passes arrondies forment tout-à-fait l'auréole autour de la figure. Les fleurs que l'on pose dessous doivent être assez fortes et prononcées, comme des roses, des grenades, des coquelicots, etc.

Fantaisies. Les fantaisies de filet n'attendent que quelques jours de grands chaleurs pour être considérées comme des nécessités de grande élégance. C'est une nouveauté qui ne manque ni de recherche, ni de bonne grâce. Les mantelets en moire écarlate, vert pomme ou poussièrre, garnis d'une dentelle blanche, sont extrêmement distingués; il y a peu de femmes qui se les permettent. Ceux de gros de Naples et de moire pensée ou café glacé, en forme de châle, sont excessivement jolis et de bon goût.

PSYCHE.

ÉCOLE NORMALE.

Le comité d'inspection de l'école normale informe les intéressés que les cours temporaires établis par l'art. 3 du règlement et destinés principalement aux instituteurs déjà en exercice, s'ouvriront le 1<sup>er</sup> juillet et continueront pendant les mois d'août et d'octobre.

Voici le programme des leçons qui seront données : M. Stapper enseignera le bureau typographique le mardi, de 6 à 7 heures du matin, et le vendredi de 6 à 7 heures du soir; la calligraphie le mercredi, de 6 à 7 heures du matin, et le dessin linéaire les jeudi et samedi de 6 à 7 heures du matin.

M. Lenoir enseignera la grammaire française les mardi, jeudi et samedi de 7 à 8 heures du matin; les éléments de physique et d'histoire naturelle les mercredi et vendredi de 7 à 8 heures du matin.

M. Malchair enseignera l'arithmétique et le calcul intuitif et mental les lundi, mercredi et vendredi de 5 à 6 heures du soir; le système des poids et mesures, et, pour le cas où il se trouve des élèves avancés, les éléments de l'algèbre et de la géométrie alternativement les mardi et jeudi de 6 à 7 heures du soir.

M. Bouvet enseignera la géographie les mardi et jeudi de 5 à 6 heures du soir; les éléments de chronologie et d'histoire de la Belgique, le mercredi de 6 à 7 heures du soir, et la lecture les lundi et vendredi de 6 à 7 heures du soir.

Ceux qui voudraient suivre ces cours et qui ne se seraient pas encore présentés, devront s'adresser par écrit au secrétaire.

Liège, le 22 juin 1858. Le président, Louis Jamme. Par le comité : Le secrétaire, C. Muller.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 26 JUILLET.

Naissances : 7 garçons, 6 filles. Décès : 1 garçon, 1 fille, 1 homme, 2 femmes, savoir : Henri Deney, domestique, âgé de 47 ans, domicilié à Grivegnée, célibataire. — Catherine Bier, hôtesses, âgée de 75 ans, rue Vert-Bois, célibataire. — Gertrude Dechamps, journalière, âgée de 29 ans, aux Thiers à Liège, veuve de Servais Purayé.

Du 27. — Naissances, 2 garçons, 1 fille. Décès : 1 garçon, 1 fille, 2 hommes, 1 femme, savoir : Noël Dechamps, âgé de 81 ans, cordonnier en Bèche, veuf de Marie Catherine Cap. — Jh. Etienne Herminie, âgé de 76 ans, sans profession, derrière la Boucherie, veuf de Marie Rose Gauthier. — Anne Bie, Lambertine Robert, âgée de 44 ans, rentière, rue des Célestines, épouse de Joseph Viot.

ANNONCES.

Aujourd'hui BAL CHAMPÊTRE à la Comète, Faubourg Vivegnis.

BAL dimanche et lundi, 1<sup>er</sup> et 2 juillet, chez GUÉRIN, au Pré-Binet, en face du nouveau Casino. 945

Fête à Herstal.

BAL dimanche et lundi, 1<sup>er</sup> et 2 juillet, AU GRAND PAVILLON, chez MELOTTE. Jeudi 5, CONCERT vocal et instrumental qui commencera à 6 heures précises et sera suivi d'un BAL. 942

A VENDRE à bas prix, UN BAC EN PIERRE ayant servi à une savonnerie. — S'adresser au n<sup>o</sup> 857, place du Spectacle, à Liège.

ESTURGEONS, chez PERET, rue Ste-Ursule.

LA VENTE de la FABRIQUE DE BERNIMOLIN à la BOVERIE qui devait avoir lieu en l'étude de M<sup>e</sup> RENOZ, notaire à Liège, le trente juin courant, EST REMISE INDÉFINIMENT. Des annonces ultérieures annonceront le jour de la vente 941

SOCIÉTÉ ANONYME POUR LA FILATURE DU LINA LA MÉCANIQUE ETABLIE A MALINES.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, aux termes de l'article 55 des statuts, a l'honneur d'informer Messieurs les actionnaires que le DEUXIÈME VERSEMENT montant à cinq pour cent des actions dont ils sont porteurs, devra être effectué le 16 JUILLET prochain, de neuf à deux heures, soit chez le soussigné, soit chez Monsieur Frédéric DE SAUVAGE, l'un des administrateurs, rue Féronstrée, à Liège.

Les mêmes bureaux seront ouverts le 13 et le 14 JUILLET, aux mêmes heures, pour la convenance des actionnaires qui désireraient se libérer avant le jour indiqué.

Bruxelles le 28 juin 1858, l'administrateur gérant, Signé, DE LA COURT, Chaussée de Laeken, n<sup>o</sup> 154. 946

Le SAMEDI 7 Juillet 1858, à deux heures, M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, vendra aux Enchères en son étude, rue Féronstrée :

1<sup>o</sup> Une MAISON, sise à Liège, devant la Boucherie, n. 870.

2<sup>o</sup> Et une AUTRE, garnie de Persiennes, rue Table de Pierre, n. 489. La majeure partie du prix sera constitué en rente. S'adresser audit notaire pour voir les titres et conditions. 862

VENTE

D'UNE TRÈS-BELLE ET SPACIEUSE

PROPRIÉTÉ

SITUÉE A LIÈGE.

LUNDI 2 JUILLET 1858, à 10 heures du matin,

IL SERA PROCÉDÉ,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BIAR, notaire à Liège, A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

DE

LA PROPRIÉTÉ

où est établi le pensionnat de St.-Servais, au commencement du faubourg St.-Gilles à Liège, se composant de vastes bâtiments d'habitation très-solide construits et d'une distribution fort gracieuse et commode; remises, écuries, buanderie, souterrains, citernes, plusieurs pompes donnant une eau excellente, cour, jardin légumier, pelouses, verger et bosquet.

Cette propriété, une des plus belles de Liège, réunit, par sa situation pittoresque, tous les agréments de la campagne à ceux de la ville; ne formant qu'un ensemble, elle est entourée de murs garnis d'arbres à fruits des meilleures espèces, et comprend en superficie un bonnier 5 verges grandes 12 petites, ou 10,289 mètres carrés. Les bâtiments, qui occupent une superficie de 1000 mètres carrés au moins, pourraient, par leur rapprochement du centre de la ville et de la station du chemin de fer, être convertis à l'usage de toute espèce d'établissements, soit industriels, soit religieux.

Il sera accordé de grandes facilités pour le paiement du prix. — On peut voir la propriété tous les jours, depuis onze heures du matin jusqu'à 2 heures de relevée, et avoir communication des conditions de la vente et du plan figuratif, en l'étude dudit M<sup>e</sup> BIAR, à Liège;

Dans celle de M<sup>e</sup> VERHAEGEN, notaire à Bruxelles. » ANSIAUX, » à Namur. » JANSSENS, » à Tirlemont. » DETROOZ, » à Verviers. » KOKAI, » à Stavelot. » PLESSIER, » à Malmédy. et DELVOYE, agent d'affaires à Tongres.



# BELLE VENTE D'IMMEUBLES

SITUÉS  
A BRESSOUX, LONGDOZ ET LIÈGE.

LUNDI 2 JUILLET 1858, à 9 heures du matin,  
IL SERA PROCÉDÉ

Au domicile de M. Philippe Joseph SIMONIS,  
Rue SOUS-L'EAU, au faubourg d'Amersœur, à Liège,  
Par le ministère de M<sup>e</sup> LAMBINON, N<sup>o</sup>. en la même ville,  
A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

## BIENS-IMMEUBLES ET RENTES

ci-après désignés; savoir:  
COMMUNE DE LIÈGE.

Premier et deuxième lots.  
Une belle maison, portant le n<sup>o</sup> 20, composée de 4 pièces au rez-de-chaussée, salle, salon, cuisine, caves, four, fournil, écuries, étables, remise, pompe et autres dépendances, le tout en très-bon état.  
Un superbe jardin contigu à ladite maison et entouré en partie de murs garnis d'espaliers d'une contenance d'environ 15 verges grandes.

Cette propriété qui sera d'abord exposée en deux lots et ensuite réunie en un seul, est située rue Sous-l'Eau, au faubourg d'Amersœur et aboutit du levant à MM. l'avoué Servais, Gilles Lambinon et Denis Defombay, du midi à MM. Reuleaux, Cox-Lahaye et ledit Defombay, du couchant à la rue et du nord au chemin de Jupille.

Elle réunit tous les avantages désirables pour une maison de campagne, quoique son abord facile et sa proximité de Liège la rendent très-propre à tous établissements industriels.

Troisième lot.  
Une pièce de houblonnière, située au Cornillon, contenant 2 verges grandes 5 petites, joignant du levant à Donnay, du midi aux enfans Driane, du couchant à la veuve Lambert Declaye, du nord à la veuve André Declaye.

Quatrième lot.  
Une houblonnière contenant 2 verges grandes 5 petites, située aussi en Cornillon, joignant du levant à la veuve André Declaye, du midi et du nord à la veuve Lambert Declaye, du couchant au chemin de Jupille.

Cinquième lot.  
Une houblonnière contenant 5 verges grandes, située au Chêne à Longdoz, joignant du levant à Henri Dewaide, du midi aux enfans Douffet, du couchant à la ruelle aux Chevaux et du nord aux enfans Droihe.

Sixième lot.  
Un pré situé au Champay, contenant une verge grande, dix petites, joignant du levant à Guillaume Henvard, du midi aux enfans Nicolas Clément, du couchant à Joseph Donnay et du nord à Hubert Dewandre.

### COMMUNE DE GRIVEGNÉE.

Septième lot.  
Une houblonnière contenant 2 verges grandes 10 petites, située en lieu dit Longuair à Bressoux, joignant du levant au chemin de Jupille, du midi à M. Libert, du couchant à la V<sup>e</sup> Lambert Declaye et du nord à Gilles Lemaire.

Huitième lot.  
Une houblonnière contenant 5 verges grandes, située aussi en lieu dit Longuair, tenant du levant à la V<sup>e</sup> Lambert Declaye, du midi à Libert, du couchant aux enfans d'Olne et à Joseph Declaye, du nord à Gilles Lemaire.

Neuvième lot.  
Une houblonnière contenant 2 verges grandes, située également en lieu dit Longuair, joignant du levant à Chantaine et Magnée, du midi à la veuve Lambert Declaye, du couchant au chemin de Droihe et du Nord, à Herman Joseph Declaye.

Dixième lot.  
Une houblonnière, sise en lieu dit au Boka à Bressoux, contenant une verge grande, 4 petites, aboutissant du levant au chemin de Droihe, du midi à la veuve André Declaye, du couchant à Léonard Collard et la veuve Joseph Declaye, du nord à cette dernière.

Onzième lot.  
Une houblonnière, située en lieu dit Derrière-Bovy à Bressoux, contenant 5 verges gr., 5 petites, joignant du levant à Jean Heptia, du midi à Joseph Pirnay, du couchant au chemin de Droihe, du nord à Nicolas Laurenty.

Doizième lot.  
Une houblonnière, située aussi Derrière-Bovy à Bressoux, contenant 4 verges grandes, joignant du levant à la veuve Philippe Simonis, du midi à la veuve Gaspar Pirotte, du couchant à Mathieu Charlier, du nord à Mathieu Peters-Henvard.

15<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, et 13<sup>e</sup> lots.  
Une Maison avec cour, étables, four, puits et autres dépendances et 15 verges grandes de houblonnière y contigue, située en lieu dit sur Gadisseur à Bressoux, joignant du levant au chemin dit l'Ancienne voie de Jupille, du midi à MM. Fivé-Decoz, veuve Lambert Declaye et autres, du couchant à MM. Cox-Lahaye, Gilles Lemaire, Decoz, Joseph Closen et Jeannette Laurenty, du nord à la veuve Philippe Simonis.

Ces immeubles après avoir été exposés en trois lots, seront réunis en une seule adjudication.

Seizième lot.  
Une houblonnière dite Longue-Terre, contenant 2 verges grandes, située aussi sur Gadisseur, joignant du levant aux 15<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> lots, du midi à Gilles Lemaire et à la veuve Gaspar Pirotte, du couchant au chemin de Droihe et du nord à Jeannette Laurenty.

Dix-septième lot.  
Une houblonnière nommée le Quaré Boket, située aussi sur Gadisseur, contenant deux verges grandes, joignant du levant à la veuve Philippe Simonis et au 18<sup>e</sup> lot, du nord et du midi à Joseph Closen, du couchant à ce dernier et aux enfans d'Olne.

Dix-huitième lot.  
Une houblonnière, contenant une verge grande 5 petites, située aussi sur Gadisseur, tenant du levant et du midi à la veuve Philippe Simonis, du couchant à Joseph Closen et au 17<sup>e</sup> lot, du nord à Joseph Closen.

Dix-neuvième lot.  
Une pièce de houblonnière et terre, contenant 4 verges gr., situées également sur Gadisseur, traversée par un sentier, joignant du levant à la veuve Guillaume Jaquet et Joseph Closen, du midi à François Charlier, du couchant à Joseph Declaye et du nord à madame veuve Henri Libert.

20<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> lots.  
Un Pré, contenant 12 verges grandes, situé à la Haute-Droihe, joignant du levant à la veuve Philippe Simonis, les enfans d'Olne, Jean Heptia et Boyoux, du midi à Sevanne ou représentants, du couchant à Mathieu Peters-Henvard et au 22<sup>e</sup> lot, du nord à la veuve Philippe Simonis.

Ce pré sera d'abord exposé en deux lots, puis réunis en une seule adjudication.

Vingt-deuxième lot.  
Une pièce de terre, contenant 4 verges grandes, contigue au pré qui précède et aboutissant du midi à Sevanne ou représentants, du couchant à Mathieu Peters-Henvard, du nord à madame Libert.

Vingt-troisième lot.  
Un pré contigu au 22<sup>e</sup> lot, contenant 4 verges grandes, joignant du levant au 24<sup>e</sup> lot et à madame Libert, du midi à Mathieu Peters-Henvard, du couchant à Joseph Declaye et à Jeannette Laurenty, du nord aux Hospices Civils de Liège.

Vingt-quatrième lot.  
Une pièce de terre, contenant 6 verges grandes, située en la Haute-Droihe, joignant du midi à la veuve Philippe Simonis, du couchant au 25<sup>e</sup> lot, du levant et du nord aux Hospices Civils de Liège.

vingt-cinquième lot.  
Un pré contenant environ 9 verges grandes, situé aussi en la Haute-Droihe, assez près de la Leche, joignant du levant aux hospices civils de Liège, du midi à la veuve Renson et Henvard de Jupille, du couchant au 26<sup>e</sup> lot, le chemin de la Leche entre deux.

vingt-sixième lot.  
Une pièce de terre, contenant environ 7 verges grandes, contigue au pré qui précède, joignant du nord à M. Lemarié et aux hospices, du midi à Pierre Renson et Dardespine, du levant au 25<sup>e</sup> lot.

vingt-septième lot.  
Un pré, contenant environ 2 verges grandes, situé en Basse-Droihe, près de la Leche, joignant du levant à Lambert Paulus, du midi et du couchant à Fraikin, représentant Sevanne, du nord aux hospices civils de Liège.

vingt-huitième lot.  
Un pré, situé en la Haute-Droihe, devant Coronmeuse, contenant 5 verges grandes, joignant du levant aux enfans Henvard, du midi à Decoz et autres, du couchant à Parent et du nord à Piette.

vingt-neuvième lot.  
Un pré, situé en lieu dit à la Bache, contenant 6 verges grandes, joignant du levant aux enfans Magnée et à Guillaume Henvard, du midi à André Simonis, du couchant à l'eau du Barbou et du nord à Léonard-Collard.

trentième lot.  
Un pré, contenant 5 verges grandes, situé aussi en lieu dit à la Bache, joignant du levant à M<sup>e</sup> d'Olne, du midi à André Simonis, du couchant au Barbou, du nord à la veuve André Declaye.

La plupart des prés ci-dessus désignés, sont entourés de peupliers de Canada.

trente-unième lot.  
Une pièce de cotillage, située en lieu dit à la Neuville à Bressoux, contenant 5 verges grandes, joignant du levant à Nicolas Clément, du midi à Lesuisse, du couchant à M<sup>e</sup> Ras-sinfosse et du nord à Joseph Declaye.

### RENTES.

trente-deuxième lot.  
Une rente de 6 florins Brabant Liège.

trente-troisième lot.  
Une rente de 2 sétiers épautre.

Tous les biens ci-dessus seront vendus, libres de charges, mais des facilités pour le paiement du prix pourront être accordées aux acquéreurs.

S'adresser audit notaire LAMBINON pour connaître les conditions et prendre inspection des titres de propriété qui sont déposés en son étude.

# Mont de piété,

QUAI DE LA BATTE, N<sup>o</sup> 1112.

Mercredi, Jeudi et Vendredi, 4, 5 et 6 Juillet 1858,  
à deux heures précises,

## VENTE DES GAGES SURANNÉS.

Après 14 mois de dépôt, le gage est vendu publiquement et l'excédant demeure pendant 20 mois à la disposition de l'emprunteur.

L'emprunteur peut faire vendre son gage, pourvu qu'il ait trois mois de dépôt seulement.

Les frais de vente sont de 5 o/o.

Le 27 juin 1858. Le directeur, Félix JEHOTTE.

## ADJUDICATION DÉFINITIVE.

# L'ANCIENNE SEIGNEURIE DE GRAINCHAMPS,

# au canton de Laroche

Se composant d'un DOMAINE DE 259 HECTARES en un ensemble, et qui se trouve situé dans le Luxembourg, à proximité de la grande route et des villes de Marche, Saint-Hubert, Laroche et Bastogne, annoncée précédemment, SERA ADJUGÉE DÉFINITIVEMENT le DEUX JUILLET 1858, à midi précis, au domicile de M<sup>e</sup> PETITHAN, notaire, en son étude à Marche.

Le sol de cette propriété, qui est d'une nature excellente, offre des grands avantages d'amélioration et un revenu net de plus de six mille francs.

S'adresser, pour obtenir des renseignements, au susdit notaire ou bien à M. JACQMIN, à Grainchamps, propriétaire de ce domaine.

878

## BOURSES.

PARIS, LE 26 JUIN.

|                                 |         |                            |         |
|---------------------------------|---------|----------------------------|---------|
| Trois p. c. . . . .             | 80 10   | Actions réunies. . . . .   | —       |
| Quatre p. c. . . . .            | 102 40  | Différée ancienne. . . . . | —       |
| Cinq p. c. . . . .              | 110 50  | Dito nouv. s. int. . . . . | —       |
| Act. de la Banque. . . . .      | 2700    | Dette active. . . . .      | 22 1/8  |
| Obl. de la vil. de Par. . . . . | 1180    | Id. passive. . . . .       | —       |
| Emprunt belge. . . . .          | 102 5/4 | Emp. rom. . . . .          | 101 1/2 |
| Société Générale. . . . .       | —       | Rente de Naples. . . . .   | 98 70   |
| Banque de Belgiq. . . . .       | 1447 50 | Empr. portugais. . . . .   | —       |
| Mutualité. . . . .              | —       | Migueliste. . . . .        | —       |

LONDRES, LE 25 JUIN.

|                            |        |                           |       |
|----------------------------|--------|---------------------------|-------|
| 3 % consolidés. . . . .    | 95 1/4 | Différées. . . . .        | 9 1/4 |
| BELGE. 1852, c. d. . . . . | —      | Passives. . . . .         | 5     |
| HOL. Dette active. . . . . | 35 1/8 | RUSSIE. . . . .           | —     |
| PORTUG. 5 p. c. . . . .    | 35 5/4 | BRESIL. . . . .           | 80    |
| Id. 3 p. c. . . . .        | 25 1/2 | MEXICAINS 6 p. c. . . . . | —     |
| Esp. Emp. 1854. . . . .    | 22 1/8 |                           |       |

AMSTERDAM, LE 26 JUIN.

|                               |         |                              |         |
|-------------------------------|---------|------------------------------|---------|
| HOLL. Dette activ. . . . .    | 101 7/8 | Certific. à Amster. . . . .  | —       |
| Dito 2 1/2. . . . .           | 54 3/4  | POLOGNE. L. A. 500 . . . . . | —       |
| Différée. . . . .             | —       | Prse. L. de Rd. 50 . . . . . | —       |
| Billet de change. . . . .     | 25 1/4  | ESPAGNE. E. Ard. . . . .     | 21 1/2  |
| Obl. synd. d'an . . . . .     | 95 5/8  | Dito grd. . . . .            | —       |
| " 3 1/2. . . . .              | 80      | Dette différ. anc. . . . .   | —       |
| S. de C. des P.-B. . . . .    | 179 5/4 | " nouv. . . . .              | —       |
| " nouvelle. . . . .           | —       | " passive. . . . .           | 4 15/16 |
| RUSSIE. Hope et Co . . . . .  | 105 1/2 | AUTR. Métall. 5. . . . .     | —       |
| " 1829, 5. . . . .            | 105 1/8 | BRES. Obl. à Lond. . . . .   | 80 1/4  |
| Inser. au gr. livre . . . . . | 68 1/4  |                              |         |

BRUXELLES, LE 27 JUIN.

|                              |         |                               |               |
|------------------------------|---------|-------------------------------|---------------|
| Dette active 2 1/2 . . . . . | 55      | A Brasseries. . . . .         | —             |
| Emp. Rothschild. . . . .     | 102     | Tapis. . . . .                | 108           |
| Fin courant. . . . .         | 102     | Fer d'Ougrée. . . . .         | —             |
| Emp. de 50 mill. . . . .     | 95 1/2  | Mutualité. . . . .            | 110 1/8       |
| Fin courant. . . . .         | 95 1/2  | P. S. C. Bruges. . . . .      | —             |
| Emp. de 1852 (4). . . . .    | 96      | A Monceaux. . . . .           | —             |
| Act. de la Soc. G. . . . .   | 840     | A Act. Réunies. . . . .       | —             |
| Emp. de Paris. . . . .       | 1780    | A Borinage. . . . .           | —             |
| S. de Comm. de c. . . . .    | 160     | P Houyoux. . . . .            | —             |
| B. de Belgique. . . . .      | 145     | P Papeterie. . . . .          | —             |
| C. de S. et Oise. . . . .    | 114 1/2 | Lits de Fer. . . . .          | —             |
| Hauts-Fourneaux. . . . .     | 147 1/2 | P Luxembourg. . . . .         | —             |
| Banque Foncière. . . . .     | 105     | Civile. . . . .               | —             |
| Idem. . . . .                | —       | Herve. . . . .                | —             |
| Flenu. . . . .               | —       | Ch. de Fer de Col. . . . .    | 1005          |
| Hornu. . . . .               | —       | Ch. de B. M. et B. . . . .    | —             |
| Scllessin. . . . .           | 155 1/2 | A Asphalt. . . . .            | —             |
| Soc. Nationale. . . . .      | 150 1/2 | A Holl. Dette active. . . . . | 54            |
| Levant du Flenu. . . . .     | 177     | A Losrenten inscr. . . . .    | 100           |
| Ougrée. . . . .              | —       | A Autriche. Métalliq. . . . . | 106 1/4       |
| Sars-Longscham. . . . .      | 176 1/2 | A Naples. C. Falcon. . . . .  | 94 1/2        |
| Chemin de Fer. . . . .       | —       | A Espagne. Ardoin. . . . .    | 21 1/4        |
| Vennes. . . . .              | —       | Fin courant. . . . .          | 21 1/4        |
| St-Léonard. . . . .          | —       | Prime un mois. . . . .        | 21 5/8 D. 1 P |
| Chatelineau. . . . .         | —       | Différée de 1850. . . . .     | —             |
| Verreries. . . . .           | 128     | A Idem de 1855. . . . .       | —             |
| Betteraves. . . . .          | 125     | A Passives. . . . .           | —             |
| Verr. de Charl. . . . .      | —       | A Brésil. E. de Roth. . . . . | 79 5/4        |
| L'Espérance. . . . .         | —       | A Rome. E. de 1854. . . . .   | 102 et        |

VIENNE, LE 18 JUIN.

Métalliques, 106 7/8. — Actions de la Banque, 0000 0/0.

Imprimerie de J.-Bte NOSSENT, rue du Pot-d'Or, n<sup>o</sup> 622, à Liège.

| DE LIÈGE (station d'Ans)  |            | DE BRUXELLES  |            | DE GAND     |             | DE LOUVAIN |          |
|---|------------|---|------------|-------------|-------------|------------|----------|
| Matin.  | Relevée.   | Matin.  | Relevée.   | Matin.      | Relevée.    | Matin.     | Relevée. |
| 6 h. 55 m.  | 9 h. 25 m. | 6 h. 5 m.   | 9 h. 25 m. | 8 h.        | 9 h. 40 m.  | 6 h.       | 9 h.     |
| 11 h. 10 m.   | 4 h. 55 m. | 9 h. 25 m.  | 4 h. 5 m.  | 10 h. 30 m. | 11 h. 20 m. | 6 h.       | 9 h.     |
| Prix du transport des effets des voyageurs pr 100 k.—d'Ans à Waremmes, 80 c.—d'Ans à Tirlémont, 1 90.—d'Ans à Louvain, 2 50.—d'Ans à Malines, 5 50. |            | Distance : d'Ans à Bruxelles 107,800 m., (24 lieues) parc. en 4 h. 15 m.; d'Ans à Anvers 110,800 m., (24 1/2 lieues) parc. en 4 h. 20 m.; d'Ans à Gand, 144,700 m., (52 lieues) parc. en 5 h. 40 m. |            |             |             |            |          |